

BULLETIN MENSUEL
DE LA
SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON
FONDÉE EN 1822

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 août 1937.

Secrétaire général : M. le Dr BONNAMOUR, 49, avenue de Saxe ; Trésorier : M. P. GUILLEMOZ, 7, quai de Retz

SIÈGE SOCIAL A LYON : 33, rue Bossuet (Immeuble Municipal)

ABONNEMENT ANNUEL	France et Colonies Françaises.	25	francs
	Étranger	50	—
<hr/>			
2.148 Membres	<i>MULTA PAUCIS</i>	Chèques postaux c/c Lyon, 101-98	

PARTIE ADMINISTRATIVE

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON

But et composition de l'association.

ARTICLE 1. — L'Association dite SOCIÉTÉ LINNÉENNE DE LYON, fondée en 1822, a pour but de développer le goût et de favoriser l'étude des Sciences naturelles.

Sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Lyon.

ART. 2. — Les moyens d'action de l'Association sont : ses Séances, ses Conférences, ses Excursions, ses Expositions, ses Publications et sa Bibliothèque.

ART. 3. — L'Association se compose de membres ordinaires et de membres honoraires. Les personnes morales (Bibliothèques, Laboratoires, Sociétés savantes, etc.) peuvent être membre de l'Association. Pour être membre, il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle est de¹ :

1. Le texte de ces statuts est publié ici tel qu'il avait été établi pour la demande de reconnaissance d'utilité publique et tel qu'il a été approuvé par le Ministère. Mais depuis, une délibération de l'Assemblée générale a décidé de porter le taux de la cotisation aux chiffres suivants dès maintenant en vigueur :

25 fr.	pour les membres ordinaires	résidant	en France.
50 fr.	—	—	honoraires résidant —
50 fr.	—	—	ordinaires — à l'étranger.
100 fr.	—	—	honoraires — —

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à 12 fois le montant de la cotisation annuelle minimum de la catégorie à laquelle appartient le membre, soit donc :

300 fr.	pour les membres ordinaires	résidant	en France.
600 fr.	—	—	honoraires — —
600 fr.	—	—	ordinaires — à l'étranger.
1.200 fr.	—	—	honoraires — —

Jumeaux. Arrivée à Izeron vers midi. Le repas, tiré des sacs, y aura lieu au *Café Lyonnais*. Le Py-Froid, Châteauvieux, Planche-Billée. Retour par le train partant de Vaugneray-gare vers 17 heures.

GROUPÉ DE ROANNE

Assemblée générale du 13 Décembre 1937.

Le compte rendu moral et financier adopté, le bureau pour 1938 a été constitué de la façon suivante :

Présidents d'honneur : MM. Goutaland, Larue, Charles Mury ; *Président* : M. J. F. Bertrand ; *Secrétaire général* : M. Larue ; *Trésorier* : M. Alphonse Mury ; *Bibliothécaire* : M. Combet ; *Conservateurs* : MM. Bertrand, Boulan ; *Membres* : M^{me} Lescure, MM. E. Beroux, Card, Crozet, F. Déchelette, L. Desbenoit, Dieudonné, l'abbé Henri Monot, Morlot, Pelosse, Raphard, Rocher, J. Vindrier, les D^{rs} Moullade et Peyssonneau.

Une commission scolaire a été nommée. La grande excursion de l'année aura lieu au Puy-Mary les 16 et 17 juillet ; les inscriptions provisoires sont prises dès maintenant. L'exposition annuelle est fixée au 23 octobre.

Les sociétaires du groupe de Roanne sont priés de vouloir bien retirer leur carte d'adhérent de 1938, soit auprès de M. A. Mury, 29 *ter*, Avenue de la République, au Coteau, soit auprès de M. Larue, au Lycée de garçons. Pour éviter des frais de recouvrement, la carte ne sera pas présentée à domicile.

PARTIE SCIENTIFIQUE

SECTION BOTANIQUE

Les Jardins de Charlemagne.

Par Oct. MEYRAN.

Il est toujours intéressant et utile de s'occuper de l'histoire des sciences. C'est en effet une tendance assez générale de l'esprit humain de croire que ce qu'on a actuellement sous les yeux a toujours existé, et on éprouve parfois quelque surprise à constater qu'il n'en est rien et que certains faits que nous voyons chaque jour, certains procédés que nous employons constamment, ont une origine beaucoup plus ancienne que nous le supposons de prime abord. Telle est la surprise que dut éprouver MAYER, le savant auteur d'une *Histoire de la Botanique*, quand on lui demanda à l'improviste quel avait été l'inventeur des Herbiers. Il dut avouer son ignorance, chose toujours bien désagréable pour un savant.

Ainsi au moment où je cherchais à savoir ce qu'avaient été les jardins de Charlemagne et surtout ce qu'on y cultivait, je me suis demandé s'ils n'avaient pas eu des précédents. C'était en quelque sorte tout l'Art des jardins dont il aurait fallu faire l'histoire. Mais cette histoire, tout au moins au point de vue architectural, a été faite et bien faite et il ne convenait pas à un profane de braconner sur ce terrain. Tout au plus pouvait-on s'en occuper au point de vue botanique et essayer de reconnaître

quelques-unes des plantes cultivées dans l'antiquité. Nous ne pouvons certes pas arriver à une connaissance absolue, mais peut-être trouverons-nous, chemin faisant, quelques faits intéressants.

De tous temps et plus encore dans l'antiquité que de nos jours, l'étude des Simples faisait partie intégrante de l'art de guérir. Il n'est donc pas trop téméraire de croire que quelques médecins de l'époque, quelques prêtres gardiens des secrets sacrés, voire même quelques charlatans — car il en devait déjà en exister — aient cultivé à proximité de leur habitation les quelques végétaux nécessaires à la pratique de leur art. C'étaient sans doute des espèces aromatiques, adoucissantes ou purgatives, peut-être même quelques plantes toxiques, car il ne faut pas oublier que les Circé et les Médée ne manquaient pas, si on en croit la tradition. Et ne conservait-on pas en Grèce la ciguë, plante vénéneuse en quelque sorte officielle dont l'infusion fut donnée à Socrate ? Il nous semble que ces jardins utilitaires auraient dû avoir autant d'intérêt que des jardins purement d'agrément qui étaient nombreux si on en croit l'histoire ou du moins la légende. Sans remonter jusqu'au Paradis terrestre où notre mère Ève a commis le premier péché de gourmandise, qui n'a pas entendu parler des fameux jardins suspendus de Babylone créés par l'opulente Sémiramis et de ceux si pittoresques, dit-on, d'Antioche ? Les archéologues ont essayé de nous donner une idée de la construction des premiers. Mais qu'y cultivait-on ? Aucun document n'est là pour nous renseigner. Tout ce qu'on peut supposer, c'est qu'on y trouvait les plus belles plantes de la région et peut-être des pays voisins. On peut croire aussi que le fameux Temple de Jérusalem, édifié par Salomon, devait présenter quelques jardins ornementaux à son pourtour ; cependant les Juifs avaient des jardins, non pas dans la ville même, mais dans ses environs immédiats. Les anciens Égyptiens, dit-on, en cultivaient en bordure du Nil et de ses canaux qui affectaient ces formes géométriques si caractéristiques du style architectonique de ce peuple.

Laissons la légende et venons en Grèce vers l'an 390 av. J.-C., à l'époque où vivait ARISTOTE. Ce grand génie, l'un des premiers sinon le premier à observer directement la nature et à collectionner les objets de ses observations, avait créé un véritable jardin botanique à côté de son lycée d'Athènes. Quel était ce jardin et quelles plantes y cultivait-on ? Nous l'ignorons ; mais ici une présomption s'impose. Le maître ayant légué son jardin à son disciple préféré, THÉOPHRASTE, il est à supposer que celui-ci y cultivait au moins une partie des plantes dont il a parlé dans ses ouvrages. THÉOPHRASTE laissa, par un testament qui nous a été conservé, à dix de ses élèves dont les noms sont donnés par DIOGÈNE DE LAERCE, non seulement un logement pour chacun d'eux, mais encore le Musée, le Jardin et un petit temple élevé à la mémoire d'Aristote, à condition que la propriété de cet Institut resterait indivise et inaliénable et ne serait jamais affectée à une autre destination. Mais les discordes d'Athènes et les guerres qui amenèrent sa ruine ne permirent pas de respecter les dernières volontés de Théophraste. Et la négligence, pour ne pas dire la stupidité de ces dix légataires, fut telle qu'ils ne surent même pas conserver à la postérité toutes les œuvres pourtant si précieuses de Théophraste et d'Aristote.

Mais en dehors des savants qui étudiaient les plantes pour les connaître, il y avait des gens qui les récoltaient (botanologoi, rhizotomoi) et d'autres

qui en faisaient l'objet de leur commerce (phytopolaï). Il est probable que ces Grecs-là avaient des jardins où ils cultivaient les végétaux nécessaires à leur industrie, sans doute des espèces plus ou moins communes dans leur pays ; mais nous ne possédons aucun renseignement précis à cet égard.

Est-il vrai que Attale Philométor, roi de Pergame, et Mithridate Eupator, roi de Pont, aient eu des jardins où ils cultivaient *toutes* les plantes connues de leur temps ? C'est du moins ce qu'affirme PLINE qui s'en rapporte au témoignage de CRATAEVAS et de LENÆUS. Il est permis de se montrer sceptique sur cette affirmation, tout au moins quant à l'expression de *toutes*. Si l'on en croit ces auteurs dont les ouvrages sont connus uniquement par la citation de Pline, MITHRIDATE aurait connu les propriétés d'un certain nombre de végétaux et aurait même composé un antidote contre les poisons et la morsure des animaux venimeux. Remarquons en passant que cette croyance à un antidote universel s'est maintenue pendant tout le moyen âge et qu'on en pourrait trouver encore quelques traces de nos jours. Quoi qu'il en soit, Mithridate s'était si bien immunisé qu'il dut se faire tuer par un esclave pour ne pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis mortels, les Romains, qui venaient de le vaincre. Peut-être aussi que ce roi, qui passait pour très perspicace, avait répandu le bruit de son invulnérabilité pour éviter d'être l'objet de tentatives d'empoisonnement de la part de son entourage. Et s'il se fit égorgé par un esclave, ce fut sans doute pour ne pas priver d'autres personnages du bénéfice de ce stratagème.

LENÆUS avait attribué à Mithridate la découverte d'une plante, le *Scorditis* ou *Scordion* (*Nepeta scorditis*) que le roi aurait décrite lui-même. CRATAEVAS lui avait dédié une plante sous le nom de *Mithridatia*. Qu'était ce *Mithridatia* ? Nous l'ignorons, malgré les commentateurs qui ont exercé leur ingéniosité pour l'identifier. Césalpin y a vu l'*Erythronium dens canis*; Schreiber, le *Tortenia Tambourissa*. Mais, comme le fait justement remarquer Fée¹ : « Nous croyons impossible d'arriver à une détermination bien rigoureuse de cette plante faute de renseignements suffisants. Peut-être s'agit-il de quelque plante vireuse décrite par les anciens ; peut-être est-ce le synonyme de quelque espèce commune. »

En ce qui concerne Attale de Pergame, d'après GALIEN, il se serait surtout occupé de cultiver et d'étudier l'Hellébore, l'Aconit, la Ciguë, la Jusquiame et le Dorycnion.

Mais la Grèce, vaincue d'abord par les Macédoniens puis par Rome, ne tarda pas à déchoir du rang supérieur qu'elle avait occupé dans les lettres et les sciences. C'est Alexandrie qui fut appelée à recueillir ce lourd héritage. Là, sous la direction d'HÉROPHILE et d'ERASISTRATE, toutes les sciences et surtout les sciences médicales prirent un nouvel essor, et si les écrits de cette École ne nous sont pas parvenus, nous avons en partie ceux de GALIEN qui en fut un des élèves les plus remarquables. Non seulement ce célèbre médecin étudia les plantes, mais il les voulut voir dans leur pays d'origine, voyageant en Asie Mineure, en Palestine, en Égypte, en Grèce, en Italie avant de se fixer à Rome. Il mettait ainsi en pratique ce que DIOSCORIDES avait professé, à savoir que les voyages sont le complément indispensable de l'étude des végétaux.

1. FÉE, *Commentaires*, III, p. 331.

Mais il n'est pas donné à tout le monde de voyager ; il est donc utile de conserver les plantes dans un jardin afin de les cultiver et les étudier. C'est ce que faisait PLINE à qui ses fonctions de commandant de la flotte romaine ne permettait pas de longs séjours à terre. Et voici textuellement ce que dit le célèbre naturaliste romain¹. « Nous, du moins à l'exception d'un très petit nombre, nous avons eu l'avantage de les examiner toutes (les plantes) aidé des lumières d'ANTONIUS CASTOR qui, de notre temps, avait le plus de réputation dans cette partie. Nous avons vu son jardin où les cultivait en grand nombre ce vieillard plus que centenaire sans avoir de maladie et sans que l'âge ait même altéré sa mémoire et sa vigueur ».

Il résulte donc de ce texte qu'ANTONIUS CASTOR cultivait beaucoup de plantes, mais encore qu'il n'était pas seul à le faire puisque PLINE dit qu'il avait le plus de réputation dans cette partie. De plus, nous savons par SÉNÈQUE, que les riches Romains possédaient des villas agrémentées de jardins où on cultivait différentes variétés de Rosiers et de Violettes, de Lis, Giroflées, Œillets, Pavots, Jacinthes, Amarantes, Bluets, le Laurier-Rose, etc., etc. Et non seulement il leur fallait des fleurs pour embellir leurs habitations, mais il leur en fallait peut-être davantage pour être utilisées en couronnes. Nous savons en effet par les écrits de divers auteurs et aussi par quelques peintures murales heureusement conservées, que dans leurs nombreux banquets, les maîtres du monde comme ils s'appelaient orgueilleusement, avaient coutume de se couronner de fleurs, surtout de roses. Et dans beaucoup de cérémonies publiques, les principaux personnages suivaient cette mode qui d'ailleurs avait ses règles, ses habitudes, presque ses lois. Les prêtres même, dans l'exercice de leurs fonctions, se couronnaient de roses, de verveine, etc. Enfin, il suffit pour donner une autre preuve de l'existence des jardins à Rome, de rappeler les écrits de COLUMELLE, de VARRON et des nombreux écrivains qui ont traité *De Re Rustica*.

La chute de l'empire romain, l'instabilité sociale, les guerres continuelles qui désolèrent l'Occident pendant plusieurs siècles, furent les causes d'une nouvelle migration des traditions scientifiques. Celles-ci furent recueillies par les Arabes qui s'occupèrent avec un grand zèle de la matière médicale. On peut croire qu'ils ne négligèrent pas le puissant moyen d'études que constituent les Jardins botaniques ; toutefois rien, aucun texte suffisamment précis ne nous renseigne à ce point de vue. Quant aux jardins de pur agrément, il suffit de lire les *Mille et une Nuits* pour s'en faire une idée approximative.

Comme on le voit, nous n'avons jusqu'ici que des traditions et des fragments peu probants et peu explicites. Peu ou point de listes de plantes, et, quand on en possède, les difficultés d'identification et d'interprétation sont presque insurmontables. De là le grand nombre de commentateurs depuis le moyen âge jusqu'à nos jours et la diversité des résultats auxquels ils sont parvenus. Mais, sous le règne de cet empereur qu'on a justement appelé KARL-LE-GRAND, assez fâcheusement transmuté en Charlemagne, nous nous trouvons en possession d'un texte précis et détaillé qui se trouve dans le Recueil des Capitulaires des Rois Francs sous le titre de *Capitulare*

1. PLINE, XXX, V.

de Villis¹. Il nous a été conservé par Étienne BALUZE (*Stephanus Baluzius*), érudit qui vécut de 1631 à 1718, qui fut Bibliothécaire de Colbert, et professeur de Droit canon au Collège Royal. BALUZE, dans le siècle de l'érudition, fut un géant (Anatole France); c'est lui qui rechercha, recueillit, et publia les *Capitulaires des Rois Francs*, qu'il fit imprimer en deux gros volumes in-folio dédiés à son protecteur Colbert.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de dire ici quelques mots de ces *Capitulaires* (de *Capitula*, petit chapitre), dont on se fait généralement une idée assez inexacte. En particulier, ceux de KARL-LE-GRAND sont assez souvent considérés comme des recueils de lois. Ils n'ont cependant pas tous ce caractère. Dans les 65 *Capitulaires* que nous devons à cet empereur et qui contiennent 1.151 articles, il y a 87 articles de législation morale, 293 de législation politique, 130 de législation pénale, 110 de législation civile, 85 de législation religieuse, 305 de législation canonique, 73 de législation domestique, et 12 de circonstance. Mais il ne faut pas croire que tous ces articles soient vraiment des actes de législation ou des lois proprement dites; on y trouve des textes d'anciennes lois nationales, des extraits de ces mêmes lois salique, lombarde, bavaroise; des extraits des actes des conciles; des instructions données par l'empereur à ses missi dominici; de simples notes pour se remémorer ce qu'il avait l'intention de faire, etc. Souvent même on y trouve des conseils ou des préceptes moraux, comme par exemple: « L'avarice consiste à désirer ce que possèdent les autres et à ne rien donner de ce qu'on possède. » Et « Il faut pratiquer l'hospitalité ». Et encore: « Que personne ne croie qu'on ne peut prier Dieu que dans trois langues², car Dieu est adoré dans toutes les langues et l'homme est exaucé s'il demande des choses justes »³.

Mais de tous ces textes dont j'ai peut-être trop longuement parlé, le seul qui nous intéresse directement est celui qui a pour titre: *Capitulare de Villis Karoli Magni*, et qui traite de ce qu'il convient de faire, non pas dans les villes comme on l'a dit par erreur, mais dans les domaines de l'Empereur, maisons de campagne, fermes, métairies, etc. Il comprend soixante-dix articles dont le dernier présente une liste de plantes et d'arbres que KARL-LE-GRAND conseillait de cultiver.

Nous donnons ci-dessous le texte complet de ce document intéressant; que nous avons disposé sur trois colonnes. Dans la première on trouve le nom cité par BALUZE; dans la seconde, le même nom suivant la transcription donnée par Saint-Lager dans son *Histoire des Herbières*, enfin, dans la troisième le nom actuel autant qu'il a été possible de l'identifier.

On trouvera quelques petites différences entre les noms des deux premières colonnes. Mais il ne faut pas oublier que BALUZE n'était pas naturaliste et qu'il a pu transcrire incorrectement certains noms.

(A suivre.)

1. *Capitulare de Villis Karoli magni*, in Steph. BALUZII., 1677, Tome I, page 331, paragr. 70.

2. Probablement en latin, en grec et en germanique ou peut-être même en langue vulgaire, celle-ci, en effet, commençait à se former.

3. GUYOT, *Histoire de France*, t. II, p. 225.